



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0104

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine - Election des représentants titulaires et suppléants

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0104**

commission principale :

objet : **Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine - Election des représentants titulaires et suppléants**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, complétée par la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, a posé le principe de création et de fonctionnement d'une commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public et d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Cette organisation a été reprise par les dispositions des articles L 1411-5 et L 1411-6 du code général des collectivités territoriales.

Ces dispositions légales précisent également que la commission est composée d'un président représentant l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public et de cinq membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il convient donc de procéder à la désignation de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Par ailleurs, l'application de ces dispositions offre la possibilité de constituer cette commission soit d'une manière permanente, soit lors de chaque attribution d'une délégation de service public.

Compte tenu du nombre important de délégations existant en matière de service public, du principe de mutabilité des contrats publics pouvant entraîner des avenants aux conventions de délégation et du souci de ne pas générer de décisions partielles et successives de l'assemblée, il paraît opportun de constituer une commission permanente chargée des délégations de service public pour exercer sa compétence en rendant un avis consultatif sur l'ensemble des dossiers ;

Par délibération n° 2008-0053 en date du 13 mai 2008, le Conseil a procédé à la fixation des conditions de dépôt des candidatures ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Accepte la constitution d'une commission permanente compétente pour donner un avis sur toutes les délégations de service public existantes à ce jour et intervenir pour les nouvelles délégations à mettre en œuvre.

2° - Elit :

Membres titulaires :

- 1 - monsieur Paul Serres
- 2 - monsieur Jean-Yves Sécheresse
- 3 - monsieur Alain Imbert
- 4 - monsieur Xavier Léonard
- 5 - monsieur Gérard Claisse

Membres suppléants :

- 6 - monsieur Max Vincent
- 7 - monsieur Christian Barthélémy
- 8 - monsieur Rolland Jacquet
- 9 - monsieur Bruno Gignoux
- 10 - monsieur Michel Sangalli

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.